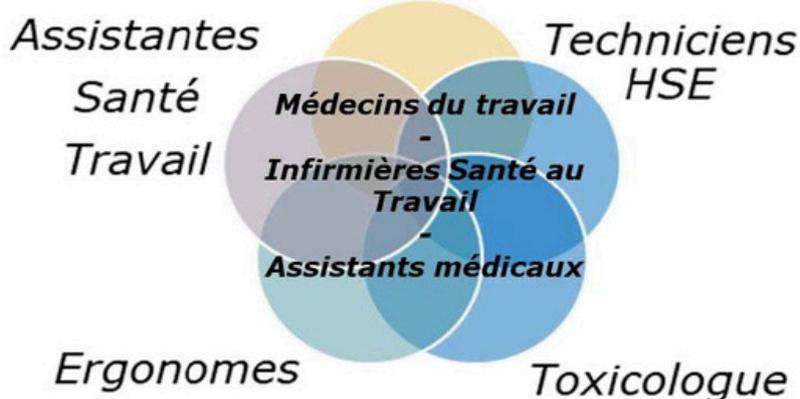


ÉQUIPE

PLURIDISCIPLINAIRE

Psychologue
du travail



28 rue René Cassin - 51430 Bezannes
Tél. 03 26 77 59 20 - Fax. 03 26 07 61 30
contact@reimssantetravail.fr

TOUTE L'ACTU DE LA SANTÉ AU TRAVAIL EST SUR WWW.REIMSSANTETRAVAIL.FR



PRÉVENTION

Domaines d'intervention

Évaluation des risques

- Création ou mise à jour de la fiche d'entreprise. (article D 4624-37 du Code du Travail)

Il s'agit d'un document réglementaire d'établissement sur lequel figure, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés.

- Aide méthodologique à l'élaboration du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et mise à disposition d'un support pour l'accompagnement dans cette démarche.



Risques chimiques

- Évaluation du risque chimique (Accompagnement à l'aide de l'outil SEIRICH)
- Étude des FDS (Fiches de Données de sécurité)
- Prévention du risque chimique
- Sensibilisation aux risques chimiques



Métrologie

Évaluation des :

- Ambiances sonores
- Ambiances lumineuses
- Ambiances thermiques
- Systèmes de ventilation / aération
- Exposition aux polluants atmosphérique
- Vibrations

Ergonomie

- Aide à la conception et à l'aménagement des situations de travail
- Accompagnement dans le choix des équipements et outils de travail
- Étude de poste ou analyse de la charge physique de travail : manutention manuelle, gestes, postures, efforts...
- Sensibilisation aux risques manutentions manuelles, mobilisation des personnes et travail sur écran

Qualité de vie au travail

- Accompagner les démarches de prévention des RPS (Risques Psychosociaux)
- Diagnostic climat social
- Démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et/ou du maintien dans l'emploi
- Entretien et réorientation psychologique individuelle
- Débriefing suite à évènement traumatisant (Décès, braquage, suicide, agressions...)

Sensibilisations adaptées

- AES (Accident d'exposition au Sang), hygiène de vie, nutrition, addictions...

L'équipe pluridisciplinaire a pour mission d'assister le Médecin du Travail dans ses missions de prévention et de maîtrise des risques.

En coordination avec le médecin du travail, elle apporte des expertises techniques dans les différents domaines de la Santé et sécurité au Travail.

Leurs interventions sont à l'initiative du médecin du travail et font partie des prestations couvertes, ou non par votre cotisation.

Demander conseils

Le **Médecin du Travail** est le conseiller du chef d'entreprise, des salariés et de leurs représentants en matière de Santé au Travail, d'hygiène et de sécurité.

Nous restons à votre disposition pour vous conseiller dans vos projets d'aménagement et de développement.